

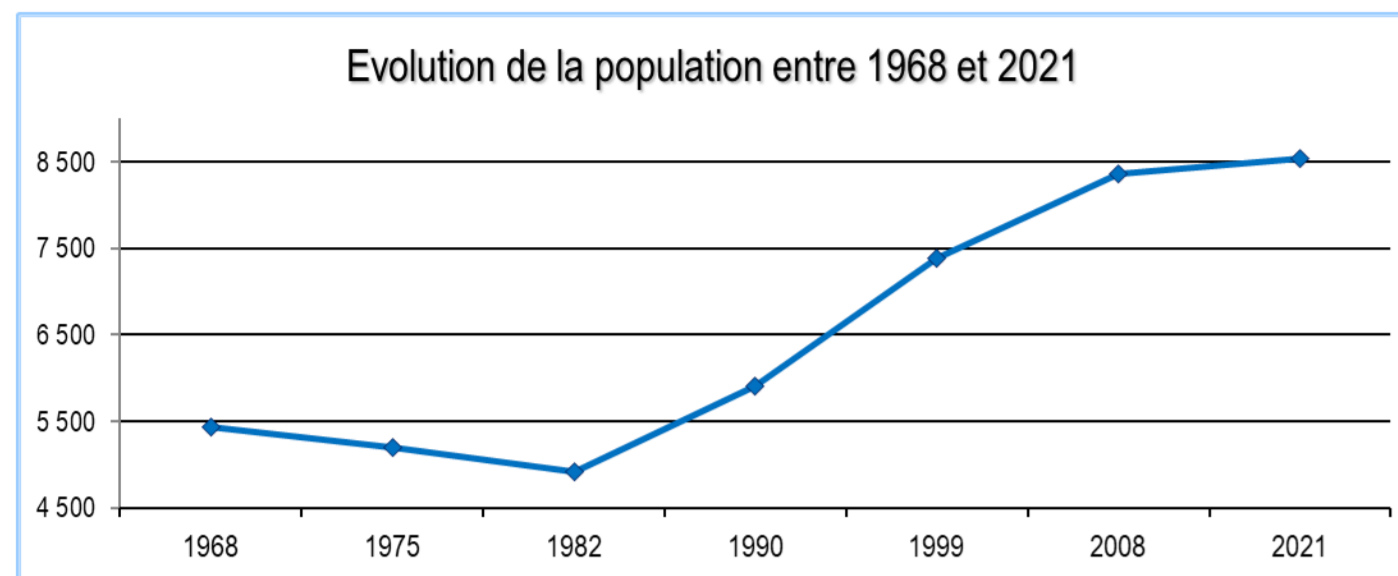
DÉMOGRAPHIE – EMPLOI



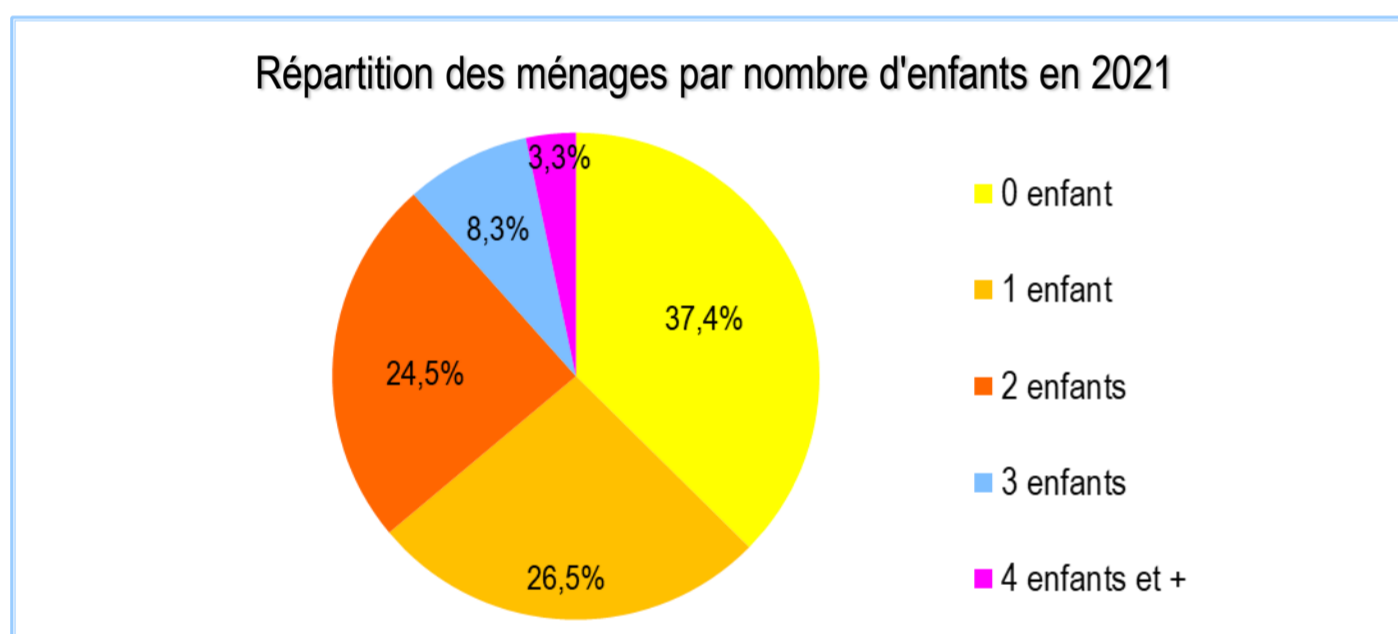
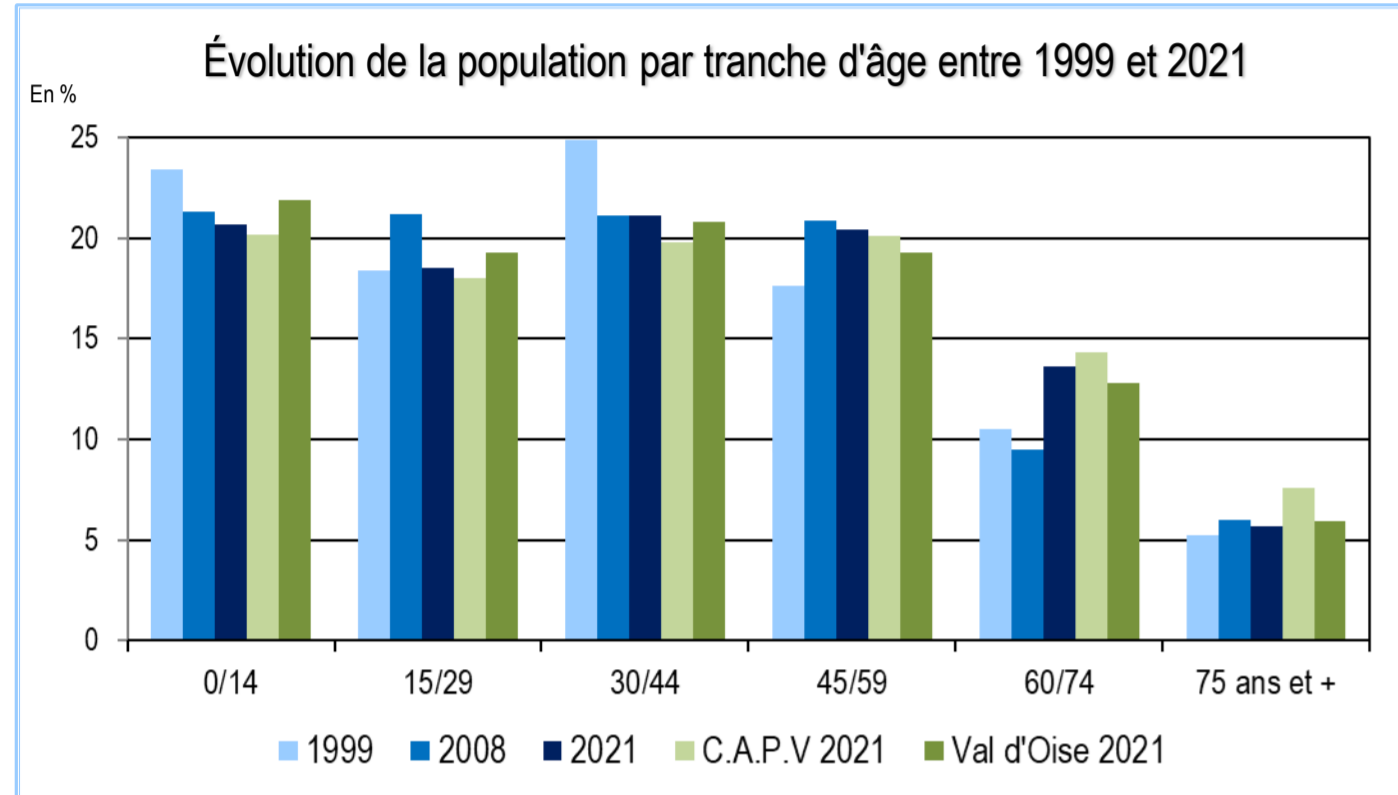
HABITAT



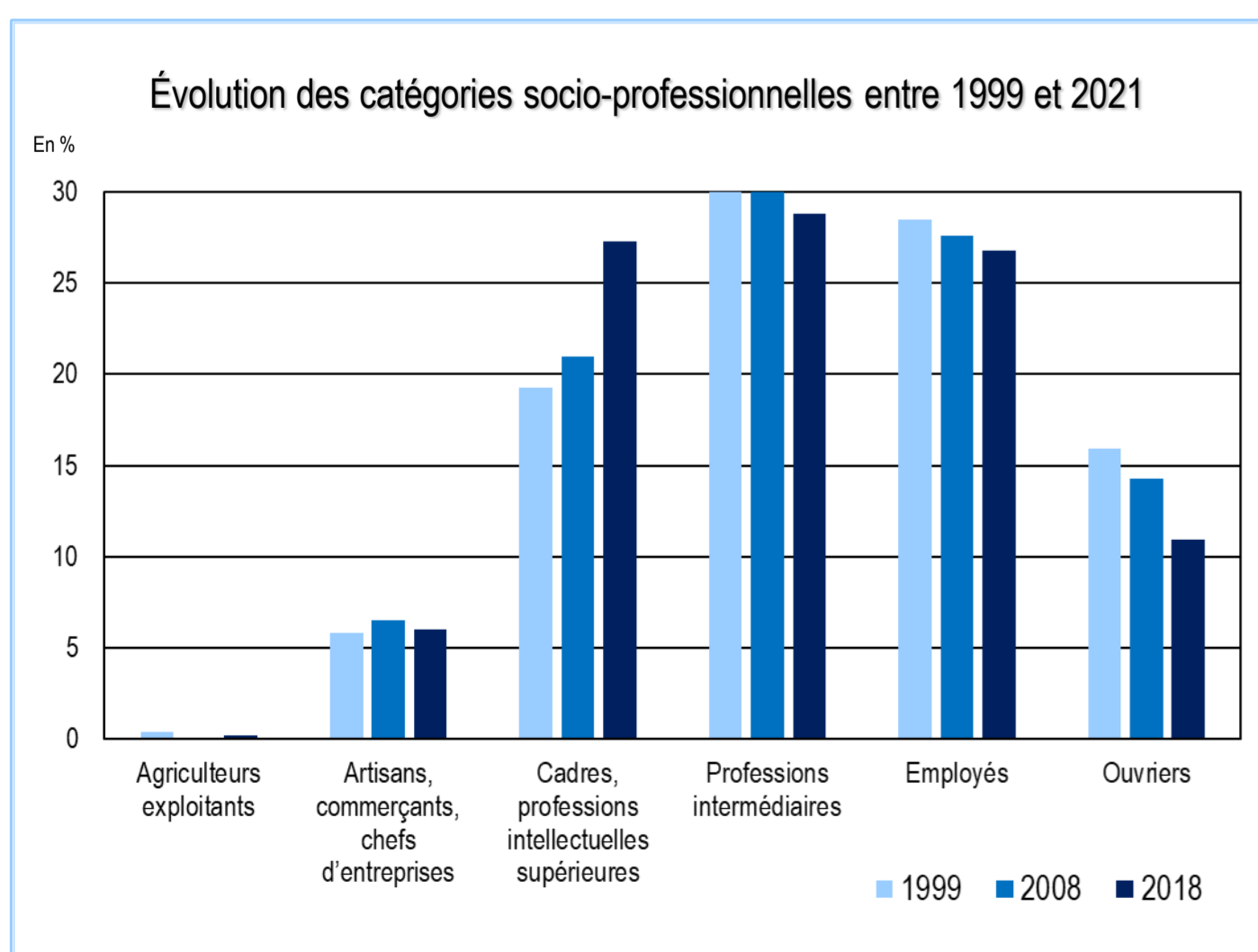
Une forte augmentation de la population entre 1982 et 2008



- 8 545 habitants en 2021
- une forte augmentation de population entre 1982 et 2008 qui s'explique par la réalisation de plusieurs opérations de logements collectifs
- une population légèrement vieillissante mais plus jeune que celle de la CA Plaine Vallée, avec une tranche d'âge globale 0 / 44 ans qui chute de 6,4 points au profit de la tranche 45 / 59 ans qui en gagne 2,8 et de la tranche des 60 ans et plus qui gagne 3,6 points
- un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue depuis 1999 : 2,71 contre 2,56 en 2021
- une augmentation des ménages d'une personne et une diminution de ceux composés de trois personnes et plus en raison du vieillissement continu de la population et du desserrement des ménages
- une majorité de familles avec 1 ou 2 enfants représentant plus de 63% des ménages groslysiens

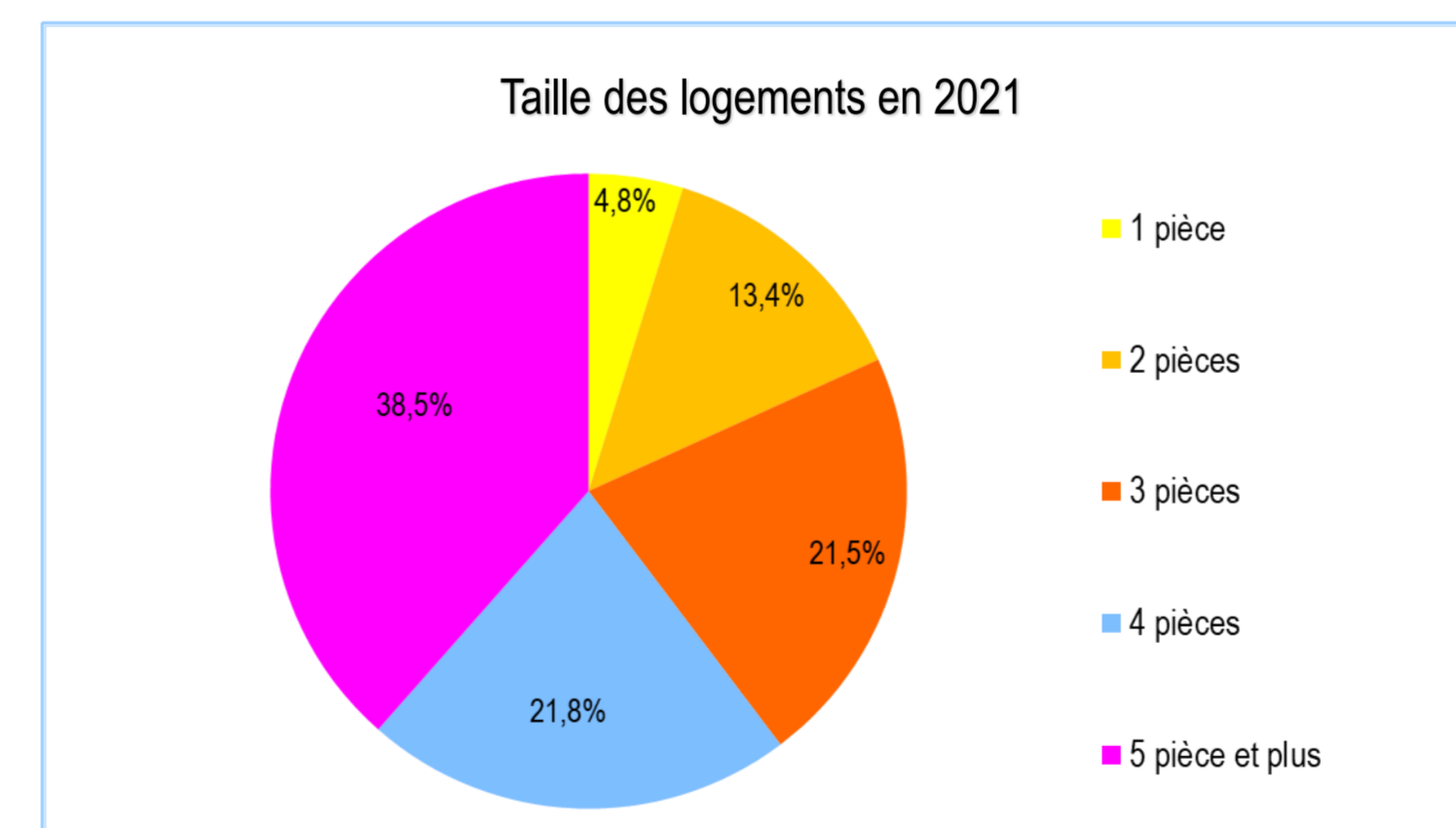
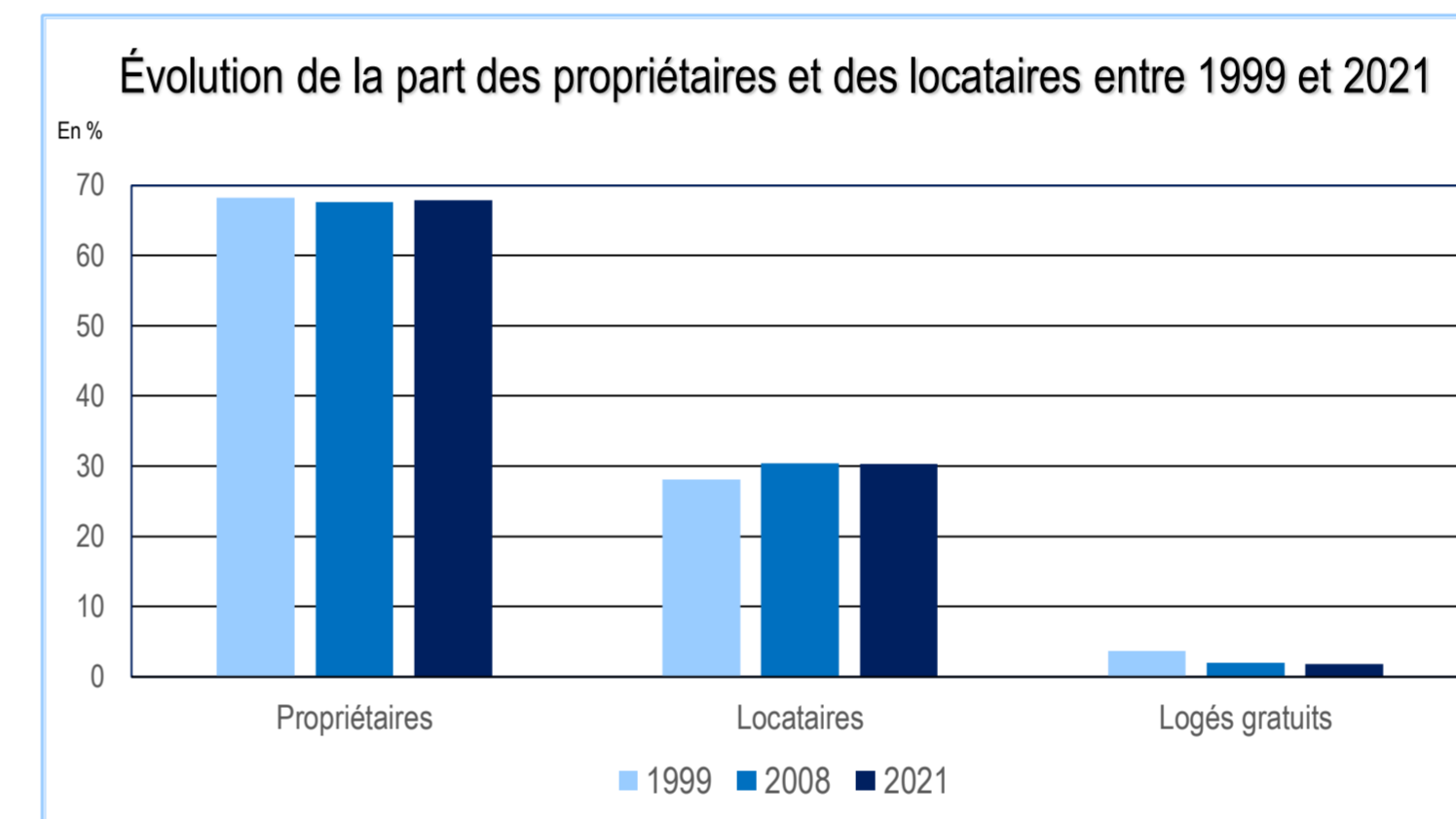
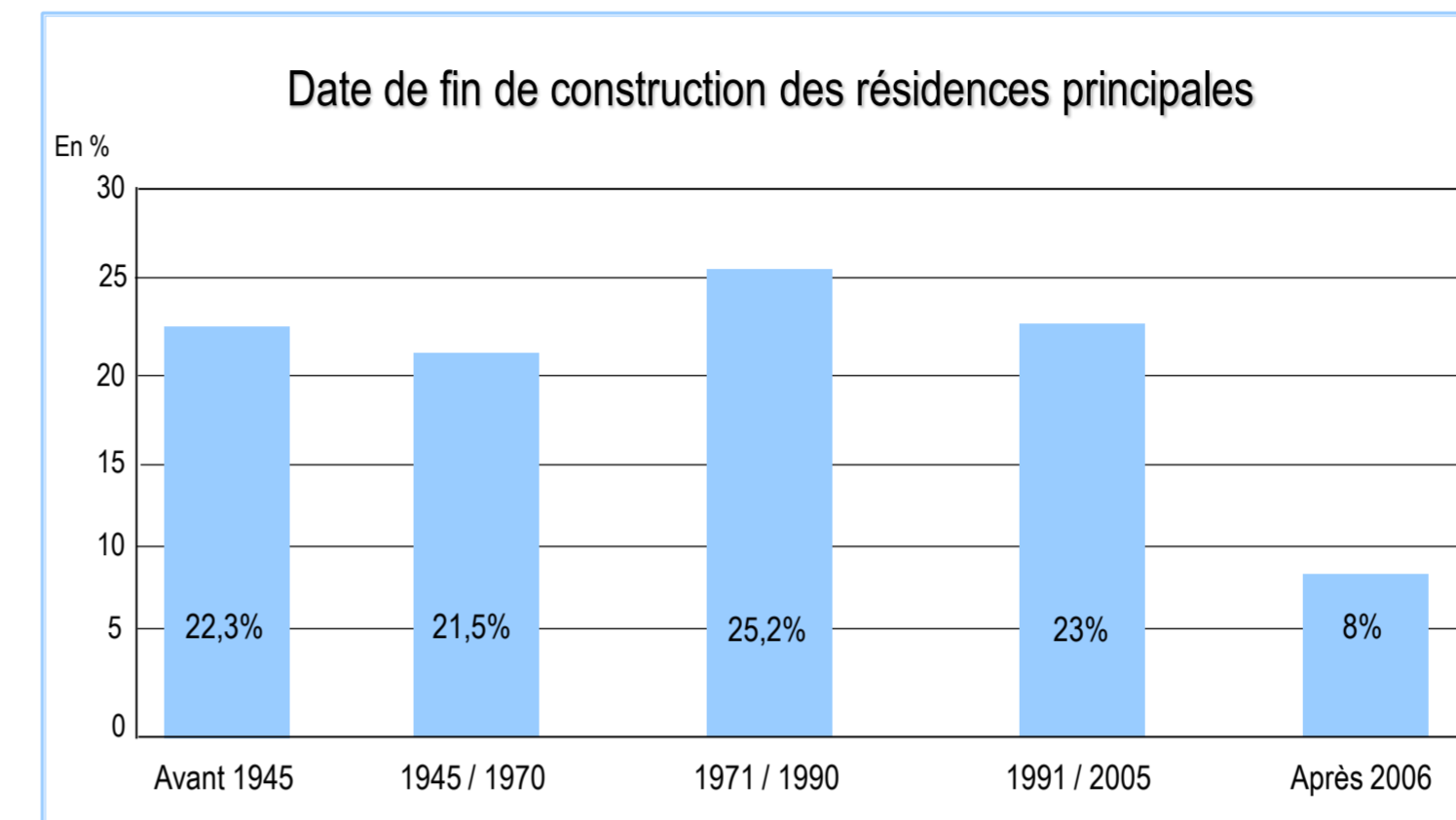


Une constante augmentation de la population active au sein de la population municipale Une évolution des catégories socio-professionnelles



- une population active totale représentant 51% de la population municipale en 2021 contre 48% en 1999
- une population active qui n'occupe que faiblement les emplois présents sur le territoire communal, seul 10% des actifs groslysiens ont leur emploi dans la commune
- une structure des catégories socio-professionnelles marquée par l'augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures qui croît de 6 points entre 2008 et 2021
- une diminution des ouvriers qui perd 5 points depuis 1999

Une dynamique de la construction de logements



- une augmentation de la construction de logements entre 2008 et 2021 de 12%
- une prédominance des résidences principales qui représente 92,3% du parc de logements, mais un nombre de logements vacants qui augmente entre 2008 et 2021, passant de 4,9 % à 6,8%
- une majorité de maisons individuelles qui confère à la commune un véritable caractère pavillonnaire, 54% de maisons contre 46% d'appartements
- une majorité de grands logements avec une prédominance de 4 pièces et plus qui constituent plus de la moitié du parc des résidences principales
- une part de propriétaire majoritaire avec 67% qui reste constant depuis 1999
- une commune qui garde davantage ses habitants : plus de la moitié des logements sont occupés depuis plus de 10 ans
- un parc de logements globalement récent avec plus de 55% de ses logements construits après 1970

Un parc de logements locatifs aidés permettant une mixité sociale

- Au 1er janvier 2021, Groslay recense 376 logements locatifs sociaux appartenant essentiellement à trois bailleurs qui sont l'OPAC de l'Oise, l'Immobilière 3F et 1001 Vies Habitat
- La commune est dispensée des obligations relatives à l'accroissement de l'offre de logements locatifs sociaux en raison de l'inconstructibilité de la quasi-totalité de son territoire urbanisé qui est classé en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Paris – CDG, arrêté le 3 avril 2007

ORGANISATION SPATIALE

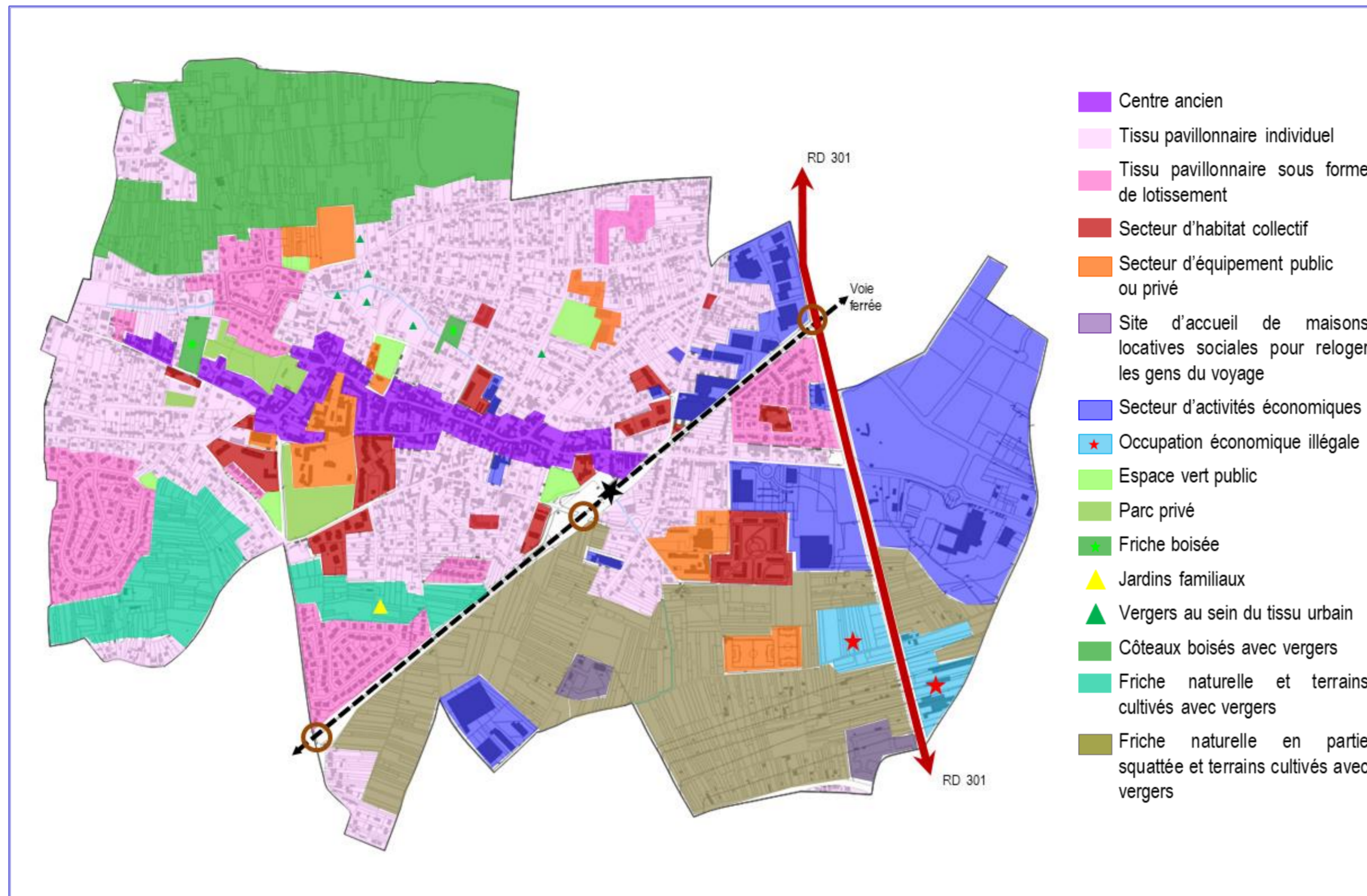


ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Un territoire qui s'organise autour de plusieurs entités bien distinctes les unes des autres

Un taux d'équipements satisfaisant, bien répartis sur le territoire communal



- un pôle d'accueil pour la petite enfance qui répond bien à la demande des familles
- deux groupes scolaires publics - avec 878 élèves en 2021/2022 - qui connaissent des variations d'effectifs d'une année à l'autre
- un équipement de la jeunesse ayant pour vocation le divertissement mais également l'accompagnement des adolescents
- de nombreux équipements sportifs valorisant la pratique de multiples activités physiques
- des équipements culturels et de loisirs proposant une grande diversité d'activités
- des équipements de loisirs complétés par un nombre important d'espaces de plein air à travers des parcs
- une commune relativement moins bien dotée en professionnels de santé qu'au niveau départemental

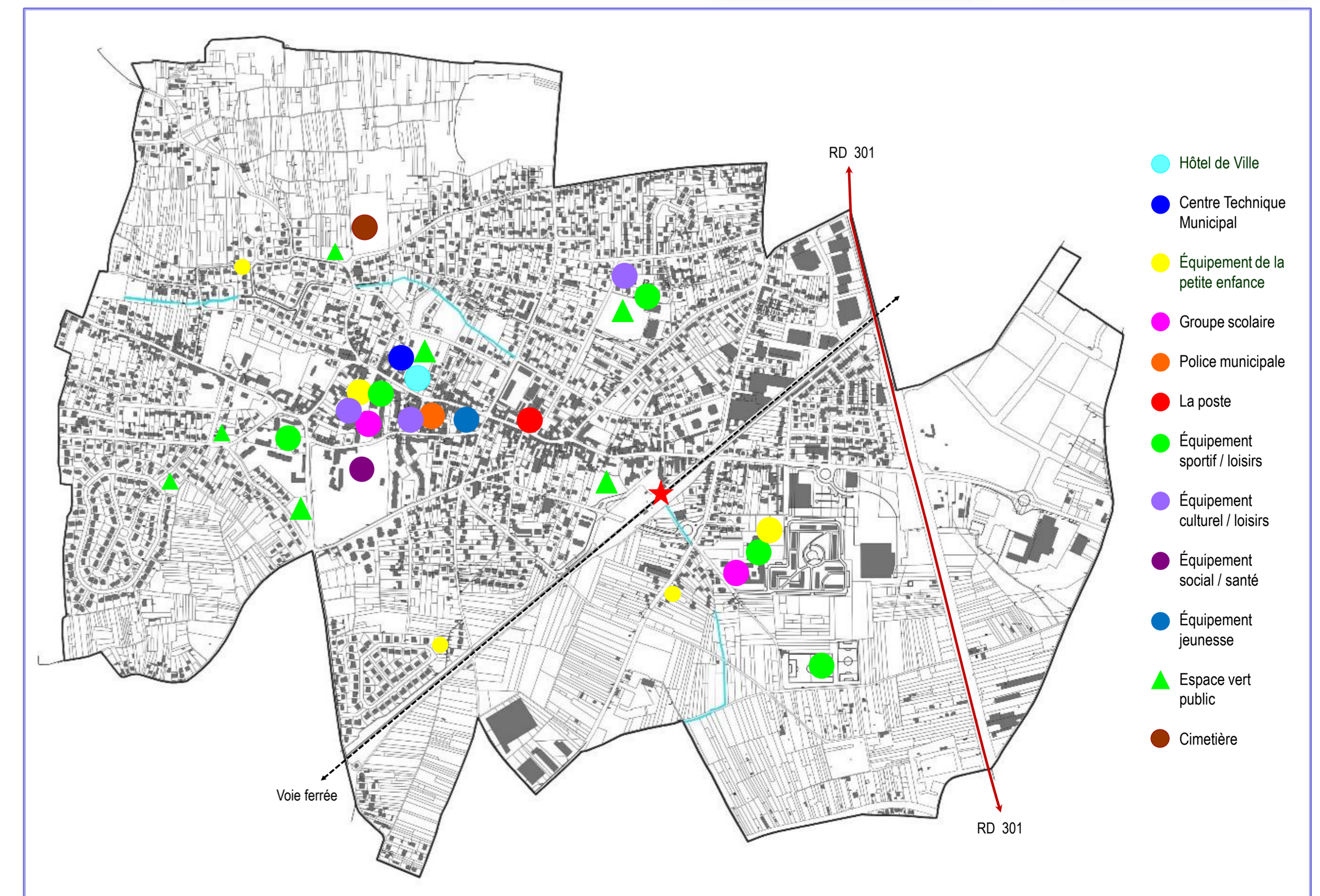


Un territoire communal de 308 ha avec :

- 176 ha d'espace urbain, soit 57% du territoire, dominé par l'habitat individuel
- 89 ha d'espace rural, soit 29% du territoire, dont 50% d'espaces boisés et semi naturels
- 43 ha d'espace urbain ouvert, soit 14% du territoire qui comprend une très faible densité par rapport à la parcelle

Un territoire fractionné en plusieurs entités urbaines :

- des entités bien distinctes les unes des autres à la fois géographiquement et par leur vocation
- une entité naturelle boisée au Nord sur les coteaux, très peu mitée avec encore quelques vergers
- une entité semi-naturelle au Sud très composite avec de nombreuses friches boisées (anciennement cultivées), quelques vergers et jardins familiaux et une occupation illégale par de très nombreuses casses et caravanes
- un espace urbain contraint par deux infrastructures d'envergures : la voie ferrée et la RD301
- une prédominance de l'habitat pavillonnaire sous deux formes : individuel et lotissement
- un habitat collectif circonscrit, disséminé au sein du tissu urbain
- un centre ancien au cœur du tissu urbain, le long d'un axe principal constitué par les rues du Général Leclerc et de Montmorency
- des équipements regroupés au sein de polarités d'envergures
- une concentration des activités économiques à l'Est de la commune



DÉPLACEMENTS TRAME VIAIRE



ÉCONOMIE



Une bonne accessibilité routière

- une commune traversée par un axe majeur du secteur : la RD 301, ce qui lui permet d'être aisément connectée aux axes autoroutiers de transit majeurs du Nord-ouest de l'Île-de-France : l'A1, l'A86 ou encore l'A15
- 48% des actifs groslysiens utilisent la voiture comme mode de déplacement domicile/travail, ce qui est inférieur au Département (53%)

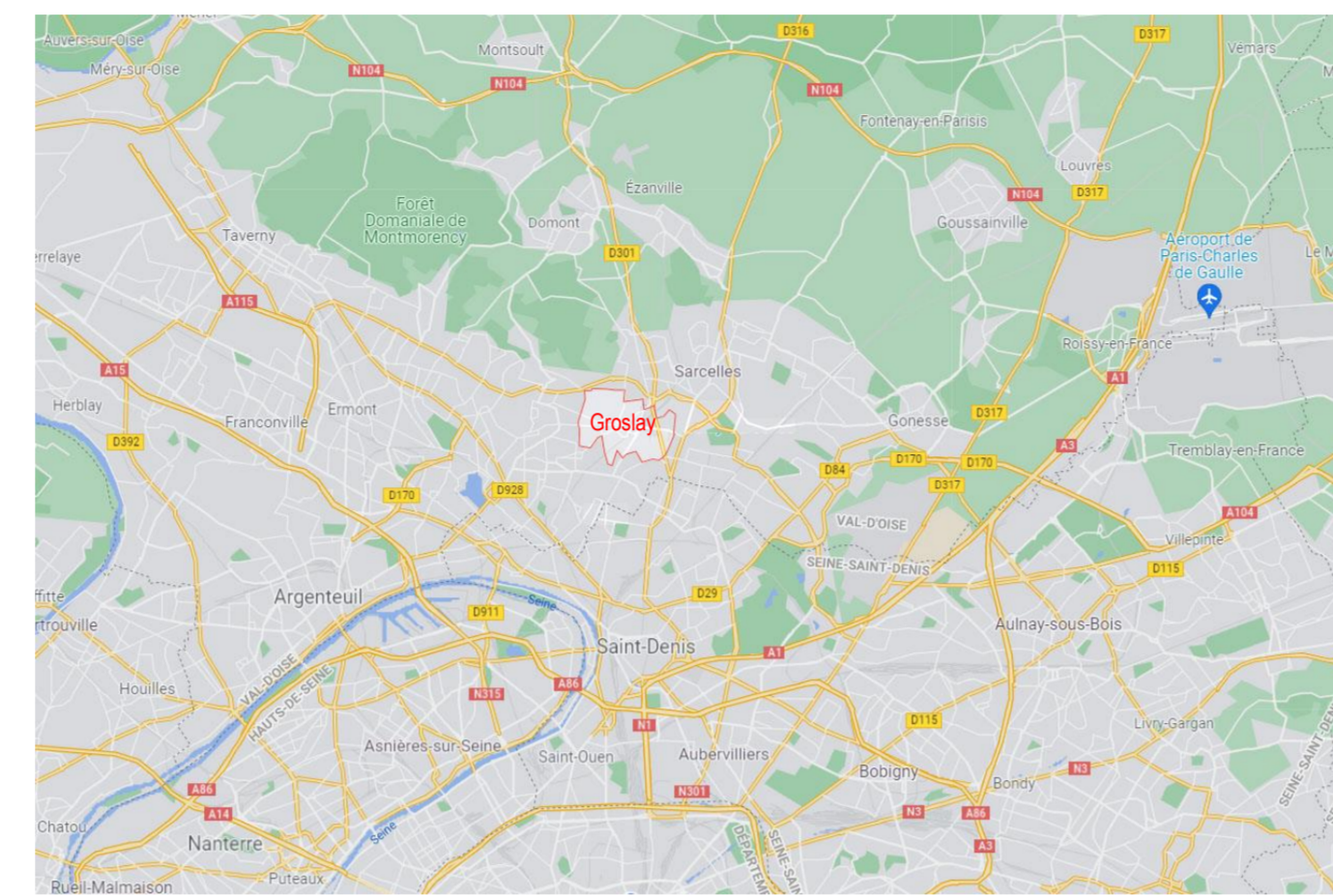
Des transports en commun bien développés

- 41% des actifs groslysiens utilisent les transports en commun comme mode de déplacement domicile/travail, ce qui est nettement supérieur au chiffre du département du Val-d'Oise (36%)
- une commune desservie par une gare de la ligne H du réseau Transilien qui lui offre une très bonne connexion avec Paris-Gare du Nord en 15 minutes
- une commune desservie par deux lignes de bus :
 - la ligne 37 exploitée par Transdev qui relie la gare d'Épinay-sur-Seine à Sarcelles
 - la ligne 95-02 exploitée par Keolis-CIF qui relie la mairie de Montmorency à l'aéroport CDG, mais les fréquences sont faibles

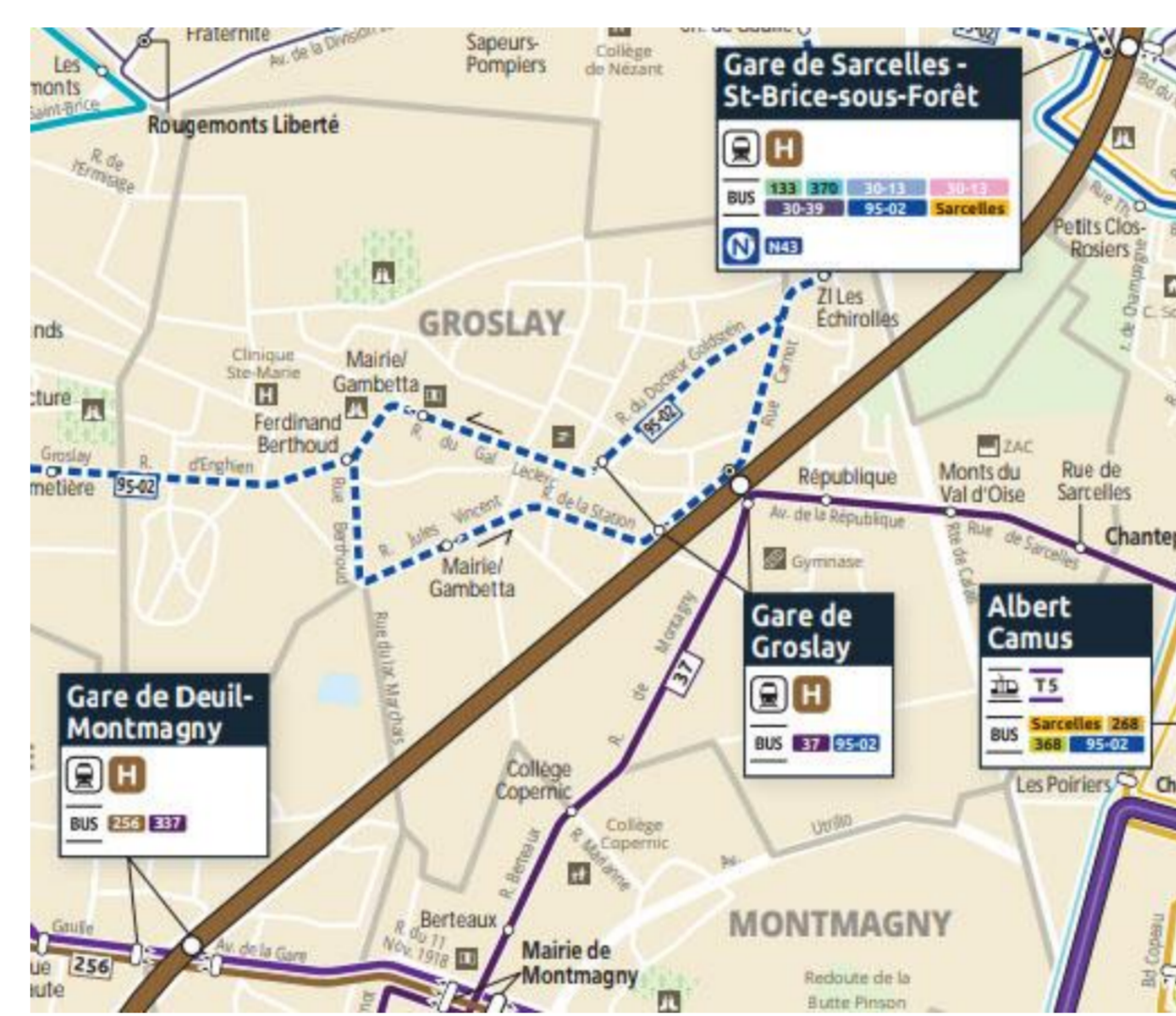
Un réseau viaire rendu complexe par la sinuosité des parcours

- un faisceau ferroviaire qui impacte l'organisation de la trame viaire avec très peu de points de franchissements
- une organisation du réseau viaire qui diffère entre l'Est et l'Ouest de la ville de part et d'autre de la ligne ferroviaire
- à l'Est de la voie ferrée, une trame qui s'organise autour de la RD 311 et de la RD 301 avec un réseau secondaire très peu dense et très hétéroclite
- à l'Ouest de la voie ferrée, une trame plus dense qui s'organise autour de nombreuses voies selon un axe Est/Ouest et un axe Nord/Sud, mais des parcours sinueux en raison des nombreux sens uniques
- un réseau viaire rendu complexe par la sinuosité des parcours liés aux nombreux sens uniques et aux nombreuses voies en impasse, ce qui limitent sa compréhension et ferment les secteurs sur eux-mêmes
- une trame peu structurante avec une hiérarchie difficilement lisible

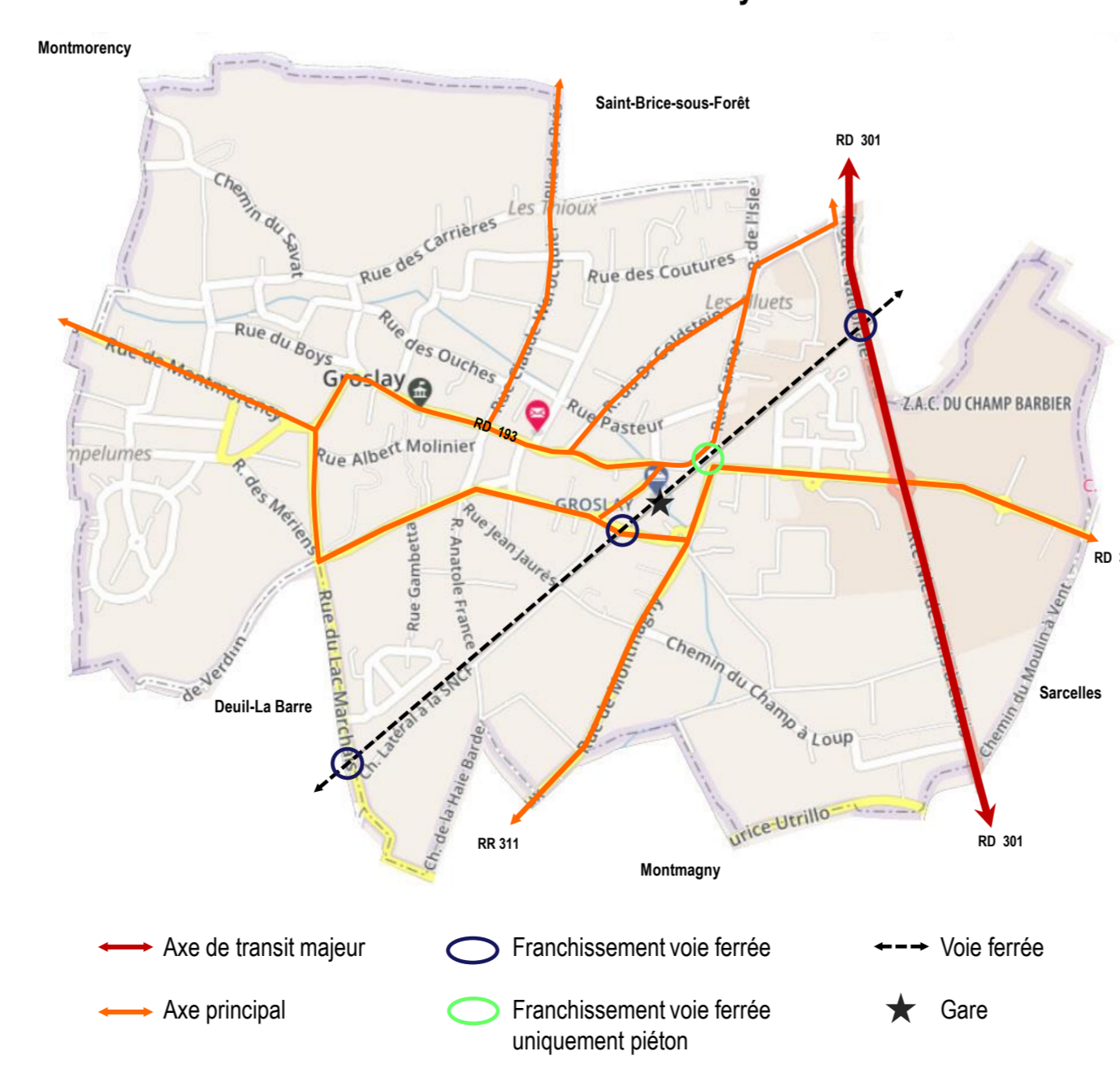
Accessibilité routière de Groslay



Les transports en commun sur Groslay



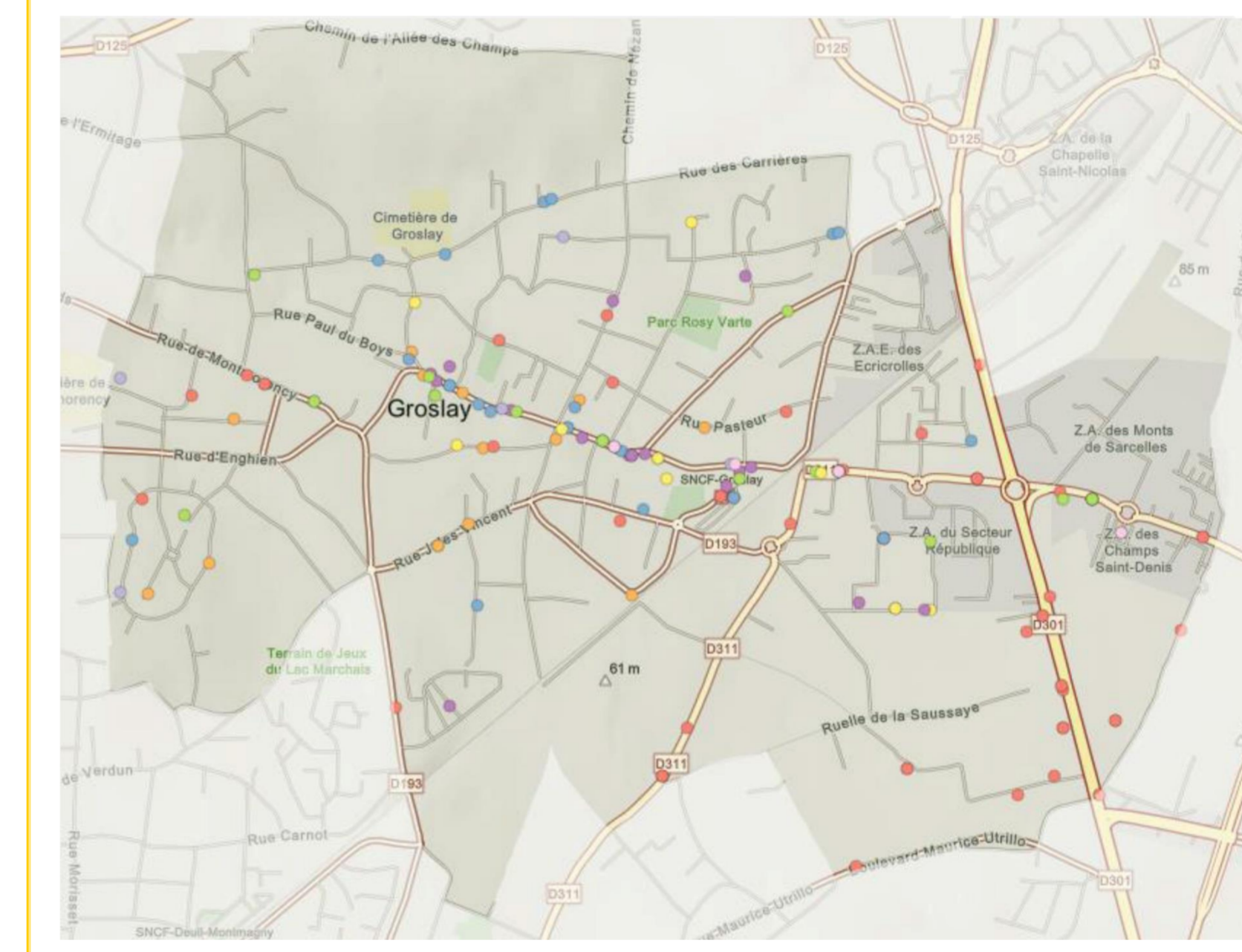
Réseau viaire de Groslay



Un tissu d'entreprises dynamique

- une progression de plus de 140% en dix ans du nombre d'entreprises en intégrant les auto-entrepreneurs, passant de 373 en 2011 à 908 en 2021
- une forte représentation du secteur des services (35%) suivi par ceux du commerce (19%) et de la construction (13%)
- trois quarts des entreprises ont entre 1 et 9 salariés
- 29% des entreprises ont plus de 10 ans et 14% ont entre 6 et 9 ans

Les activités économiques sur le territoire groslysiens



Quatre zones d'activités économiques d'inégales importances

- la zone commerciale République, sur près de 6 ha, accueille de grandes enseignes commerciales regroupant l'alimentaire, l'équipement de la personne et celui de la maison
- la zone commerciale des Champs Saint-Denis, sur plus de 7 ha, accueille essentiellement des commerces alimentaires
- la ZA des Ecricroles, sur plus de 5 ha, concentre la Poste, des concessionnaires automobiles, des ateliers mécaniques et des bureaux
- la ZAE des Monts du Val-d'Oise, sur 17 ha en cours d'aménagement, est la plus grande zone d'activités de la CA Plaine Vallée qui comprend des locaux polyvalents pouvant accueillir des bureaux, des ateliers de production et des entrepôts allant de 150 à 3 000 m²

Un tissu commercial diversifié

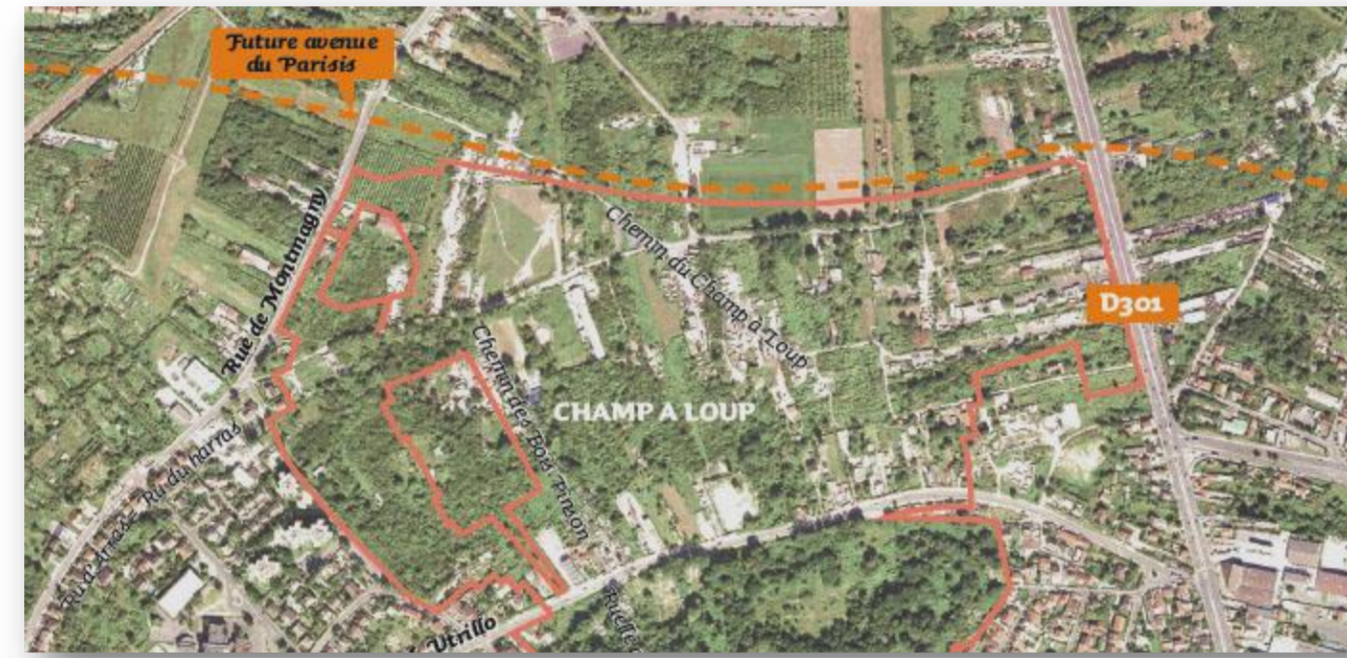
- des commerces de proximité assez diversifiés concentrés essentiellement sur deux polarités : le centre-ville, tout le long de la rue du Général Leclerc, et autour de la gare
- un marché couvert récemment rénové qui accueille plusieurs commerces de bouche

ENVIRONNEMENT



Des paysages variés

- une diversité d'ambiances urbaines allant des lotissements structurés, au village rue, en passant par un tissu pavillonnaire individuel
- une présence ponctuelle du végétal à travers les jardins privés, les différents parcs et les rues plantées
- un espace naturel au Nord sur les coteaux de Nézant constitué, pour moitié, d'anciennes carrières de gypses à ciel ouvert, remblayées mais non réaménagées, et pour moitié de boisements et d'anciens vergers en friches
- un vaste espace semi naturel très composite où se juxtaposent des friches boisées (anciennement cultivées), quelques vergers et jardins familiaux et de très nombreuses casses et caravanes qui occupent illégalement des terrains correspondants, pour partie, à l'emplacement réservé du projet de l'avenue du Parisis, au Sud de la commune entre la RD 301 et la voie ferrée, sur les lieux dits les Hauts Buissons, les Grandes Bornes, le Champ à Loup et les Glaisières



Un patrimoine culturel présentant un intérêt historique ou architectural

- un monument classé Monument Historique : l'église Saint Martin
- plusieurs éléments présentant un intérêt historique et architectural : l'école Marie Laurencin, la maison des Beauharnais, la résidence Château Vieux, le centre médico-social Belle Alliance



Une biodiversité faunistique et floristique

- 397 espèces animales et végétales recensées par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :
 - pour la faune : 47 espèces dont principalement des oiseaux et des insectes
 - pour la flore : 348 plantes et 2 champignons
- 40 espèces sont protégées et 5 espèces sont menacées (liste rouge), il s'agit principalement d'oiseaux
- des espaces boisés composés d'essences communes en Île-de-France

Faune / Flore : espèces menacées



Serin cini
Serinus serinus



Chardonneret élégant
Carduelis carduelis



Moineau domestique
Passer domesticus



Germandrée arbutive
Teucrium fruticans

Les espaces boisés et le type de formation végétale sur Groslay



Un territoire impacté par des risques naturels

- des risques de mouvements de terrains liés :
 - aux retraits et gonflements des sols argileux avec un aléa moyen prédominant et un aléa fort sur plusieurs secteurs
 - au gypse présent sur une grande partie de l'espace urbain
 - aux terrains alluvionnaires compressibles le long de la rue Pasteur et au Sud-est sur le secteur des Glaisières
- des risques d'inondation par ruissellement lors de fortes pluies et d'orages violents : deux axes de ruissellement au niveau des coteaux
- des risques d'inondation par remontée de la nappe phréatique essentiellement sur les secteurs autour des rues de l'Ermitage et Jean Bricquet
- 10 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle entre 1983 et 2018 dont :
 - 6 liés à des inondations - coulées de boue
 - 3 liés à des mouvements terrains dus à la sécheresse
 - 1 lié aux tassements de terrains alluvionnaires

Des nuisances liées au bruit

- un territoire urbain en partie impacté par des infrastructures classées bruyantes : la voie ferrée, la RD301, la RD311, les rues Jules Vincent, Ferdinand Berthoud, de la Station et du Docteur Goldstein
- une commune impactée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle avec un territoire quasiment entièrement en zone C :
 - zone C (verte) : Aucune construction d'habitation collective n'est autorisée. Seules sont autorisées des constructions individuelles non groupées dès lors qu'elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances.
 - zone D (bleue) : Toutes les constructions sont autorisées, mais doivent être insonorisées.

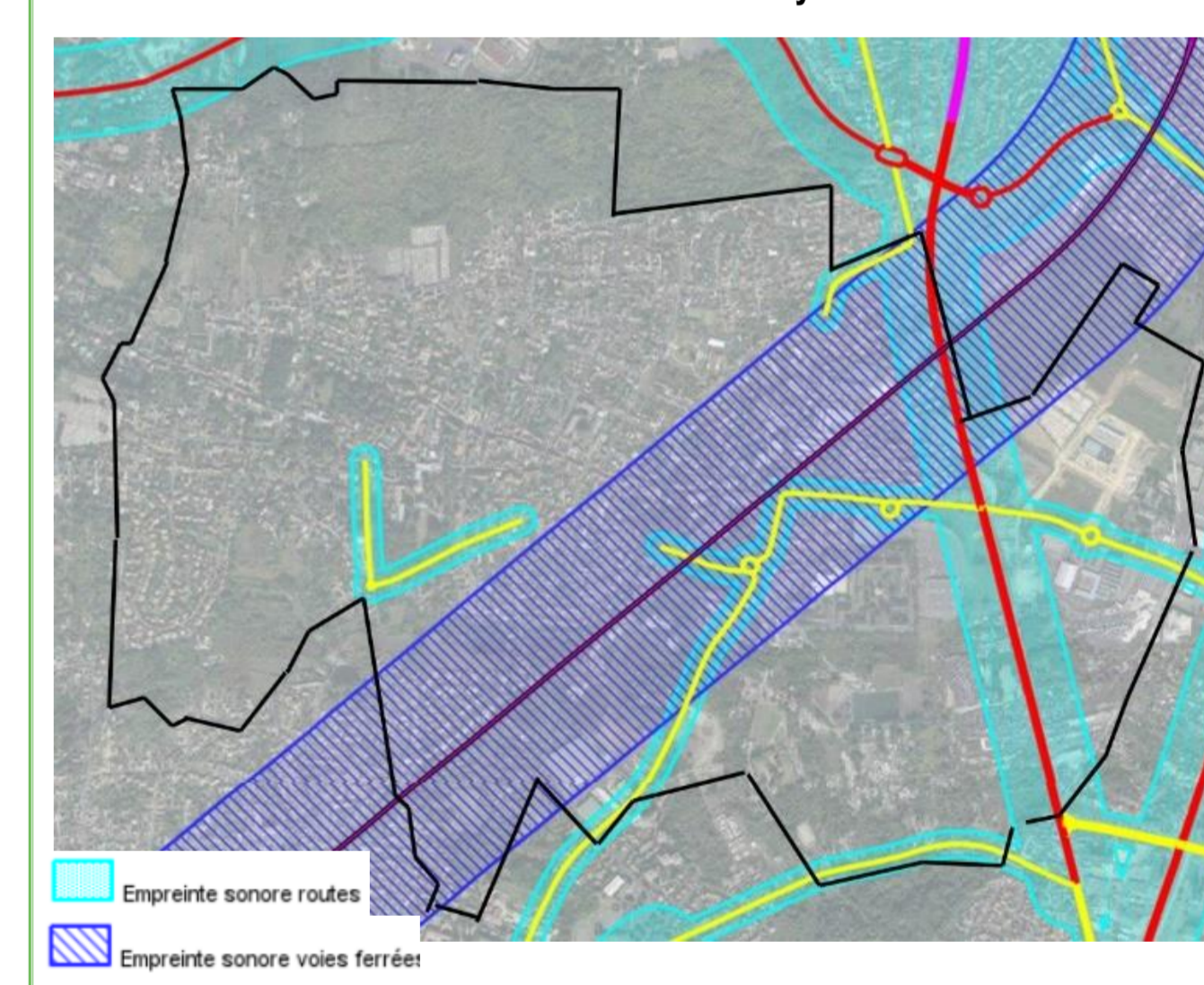
RISQUES NUISANCES



Risques de retraits et gonflements des sols argileux



Infrastructures classées bruyantes



Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle

